

École secondaire Saint-Luc

Conseil d'établissement Rencontre du 8 février 2023 Rencontre virtuelle Procès-verbal

Nom	Représentant.e
Aouat Assia (1 ^{re} année)	Parent
Abos Claudia	Personnel enseignant
Ben Mabrouk Adel (2º année)	Parent
Etchessahar Manuel (1 ^{re} année)	Parent
Evoy Marline (I ^{re} année)	Parent
Gagné Nancy (présence non obligatoire)	Parent (substitut)
Gariépy André (1 ^{re} année)	Parent
Gauthier Nathalie	Parent (substitut)
Guay Geneviève	Personnel professionnel
Lehoux Louise (2º année)	Présidente
Maquiaba Rita	Personnel enseignant
Richard Stéphane	Directeur
Saripane-Hego Mady	Élève
Serrano Sandra	Communauté
Webb Charlotte	Élève
Étaient absent.e.s	
Gallo Elena	Personnel enseignant
Moswa Leslie (2º année)	Parent
Savignac Richard	Personnel enseignant
Valotaire Michel	Parent
Observatrice	<u> </u>
Montanaro Maria Cristina	Observation direction

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Prise des présences
- 1.2 Validation du quorum

Quorum confirmé

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 janvier 2023

Adopté avec les modifications suivantes :

Point 10.6 Suivi des comités de travail

Nous aurions dû lire : Il n'y a pas eu de rencontre pour le comité Soutien auprès de nos élèves.

Point 10.7 Nous aurions dû lire PVER et non PEVR.

Point 10.10 Nous aurions dû lire Le Centre Walkley, le Centre Westhaven et l'Organisme de prévention Côte-des Neignes-NDG ont été approchés.

Suivis du procès-verbal

Projets particuliers: nous n'avons pas encore reçu l'argent du gouvernement et n'avons eu aucune information. Dès que nous aurons les autorisations, les remboursements seront faits aux parents.

On demande si l'an prochain cette mesure sera reconduite. La direction ne sait pas et précise que ce n'est pas un remboursement des frais pour les projets particuliers, mais une aide à hauteur de 200.00\$.

Parole au public

Aucune intervention du public

Mot de la présidente

Voir point de l'OPP.

7. Mot du directeur

On amorce la deuxième partie de l'année. C'est toujours une période plus délicate. Les élèves sont très fatigués, les intervenants et les enseignants sont très sollicités.

La rencontre de parents se déroulera le 23 février en soirée.

Dans le dernier Infos-Parents, on précise que les rencontres se feront, en présentiel et sur rendez-vous. Après discussion avec les enseignants, la logistique est très complexe à organiser. Seuls les parents des élèves à risque d'échec seront convoqués.

On est d'accord qu'il est préférable que la rencontre de parents soit en présentiel, mais avec des ajustements.

Les membres demandent si la rencontre ne se fera qu'avec les parents convoqués ou si elles seront ouvertes à tous. La direction dit que la deuxième rencontre de parents est principalement orientée pour les parents d'élèves vulnérables.

Un membre rapporte qu'il est difficile de comprendre pourquoi la rencontre n'est pas ouverte à tous les parents. La direction mentionne qu'on donne la priorité aux élèves plus vulnérables.

On demande si des interprètes sont prévus. La direction mentionne que vu la grande quantité de langues parlées, il sera difficile d'avoir suffisamment d'interprètes. Il est suggéré de faire appel à un organisme externe. La direction précise qu'on a déjà le service d'interprètes au CSSDM, mais il faut le prévoir à l'avance et qu'il est difficile de prévoir 95 interprètes qui attendent.

8. Accueil d'une nouvelle membre communauté

Madame Sandra Serrano a été accueillie à titre de représentante de la communauté. Elle s'adresse brièvement à l'assemblée et nous fait part que l'organisme organise des activités pour tous les âges. Qu'ils ont une grande ouverture pour collaborer avec l'école afin d'offrir aux élèves des activités qui les intéressent.

À l'heure du diner, les élèves ont la possibilité d'aller au centre communautaire.

Parole aux représentantes des élèves

Il y a eu une réunion depuis le retour des vacances. Pour la Saint-Valentin, une vente de roses et de cartes a été prévue.

Il y a des discussions sur la semaine de la persévérance scolaire.

10. Points de discussion et de décision

10.1 Approbation des sorties éducatives

PATINOIRE BLEUE-BLANC-ROUGE : Approuvé en ligne

Clientèle visée : Groupe CPF

Coût : Aucune

Nombre d'élèves touchés : 40 élèves (foyers 372 et 470)

Dates: 2 - 8 15 et 22 février 2023

D'autres activités devront être approuvées entre deux rencontres. Le processus de consultation n'est pas terminé.

10.2 Approbation des activités parascolaires

Aucune nouvelle activité.

10.3 Approbation des activités de financements

Classe de transition : élèves qui sortent de l'accueil pour intégrer le régulier. Nombre d'élèves réduit. L'enseignant de cette classe sera accompagné par un enseignant en soutien linguistique.

Adaption scolaire : Statu quo

Classe ampli (classe langage - pavillon Terrebonne): Statu quo. Ajout d'une classe pour 2023-2024.

Le cours d'ECR est changé pour Culture et citoyenneté québécoise.

Secondaire 1

Régulier

L'élève choisit son profil : musique-études (Cordes ou vents), l'art plastique ou l'art dramatique.

Musique-études

Programme de musique étalé sur cinq ans. En début d'année scolaire, déplacement possible d'élèves du programme Musique-études vent au programme Musique-études cordes ou l'inverse afin d'assurer l'équilibre des groupes.

Secondaire 1 - PEL

La moyenne de l'élève doit être supérieure à celle de son groupe dans les matières principales de la 5° année (français – anglais et mathématiques) et une analyse du profil favorable faite en collaboration avec l'enseignant de 6° année.

Secondaire 1 - PEI - Musique études

L'élève doit démontrer un intérêt pour la musique et le programme. L'expérience en musique n'est pas requise. Le programme est étalé sur cinq ans. En début d'année scolaire, déplacement possible d'élèves vers Musique-études-vents au programme Musique études-cordes pour équilibrer les groupes.

Les élèves inscrits à ce programme recevront deux périodes de musique hors horaire obligatoires par cycle de 9 jours.

Secondaire 2

Régulier

Anglais enrichi : Réussite de 80% obligatoire en secondaire 1.

Musique études : une audition sera obligatoire (par les enseignants du département de musique) pour les élèves qui n'étaient pas au programme Musique-études en première secondaire.

10.6 Suivi des comités de travail

On invite à un questionnement sur la plate-forme Go Fund Me. Comment baliser cette plate-forme dont le suivi est plus complexe ?

Doit-on considérer la Coop comme un projet de financement ?

L'école, avec l'accord du CÉ, peut recevoir des sommes d'argent par dons, legs, subvention ou autres. Ces sommes sont déposées dans le fonds 4. La gestion de ce fonds doit être faite avec l'accord du CÉ et dans le respect de la mission de l'établissement.

Ce fonds peut servir à financer par exemple l'embellissement de la cour d'école, l'organisation de fêtes pour les élèves, la location de salles pour des spectacles avec des groupes d'élèves, un voyage humanitaire, etc.

Le comité soumet à l'assemblée une proposition de gestion du fonds 4 en respectant le mode de fonctionnement suivant :

- 1. Le porteur du projet propose une campagne de financement;
- 2. Le CÉ examine la proposition l'accepte ou la rejette :
- 3. La direction crée un code de projet par résolution
- 4. Le porteur du projet soumet une activité de financement au CÉ
- Le CÉ examine les propositions d'activité, l'accepte ou la rejette
- 6. Le porteur réalise les activités de levées de fonds
- 7. La direction récolte les fonds et les associe au projet
- 8. La direction rapporte au CÉ et au porteur de projet l'évolution des sommes amassées
- Le CÉ demande le versement des fonds en vue de la réalisation à soumettre au CÉ
- 10. Le CÉ veille à ce que l'utilisation du fonds spécial soit conforme avec les décisions prises
- 11. Réalisation du projet
- 12. La direction rend compte au CÉ du déroulement du projet et des fonds restants
- 13. Le CÉ statue sur la destination des fonds restants par résolution
- La direction consolide tous les projets et les sommes du fonds à destination spéciale dans la reddition de compte de fin d'année

10.7 Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option

La direction fait un retour sur toute la grille-matières pour l'année 2023-2024.

Soutien à l'apprentissage du français : cette année l'art plastique remplacera l'art dramatique pour les niveaux intermédiaires. Ce changement est fait pour résoudre une problématique de locaux.

Classe de transition : élèves qui sortent de l'accueil pour intégrer le régulier. Nombre d'élèves réduit. L'enseignant de cette classe sera accompagné par un enseignant en soutien linguistique.

Adaption scolaire : Statu quo

Classe ampli (classe langage - pavillon Terrebonne): Statu quo. Ajout d'une classe pour 2023-2024.

Le cours d'ECR est changé pour Culture et citoyenneté québécoise.

Secondaire 1

Régulier

L'élève choisit son profil : musique-études (Cordes ou vents), l'art plastique ou l'art dramatique.

Musique-études

Programme de musique étalé sur cinq ans. En début d'année scolaire, déplacement possible d'élèves du programme Musique-études vent au programme Musique-études cordes ou l'inverse afin d'assurer l'équilibre des groupes.

Secondaire 1 - PEI

La moyenne de l'élève doit être supérieure à celle de son groupe dans les matières principales de la 5^{e} année (français – anglais et mathématiques) et une analyse du profil favorable faite en collaboration avec l'enseignant de 6^{e} année.

Secondaire 1 - PEI - Musique études

L'élève doit démontrer un intérêt pour la musique et le programme. L'expérience en musique n'est pas requise. Le programme est étalé sur cinq ans. En début d'année scolaire, déplacement possible d'élèves vers Musique-études-vents au programme Musique études-cordes pour équilibrer les groupes.

Les élèves inscrits à ce programme recevront deux périodes de musique hors horaire obligatoires par cycle de 9 jours.

Secondaire 2

Régulier

Anglais enrichi : Réussite de 80% obligatoire en secondaire 1.

Musique études : une audition sera obligatoire (par les enseignants du département de musique) pour les élèves qui n'étaient pas au programme Musique-études en première secondaire.

PEI

L'élève doit avoir satisfait aux exigences du programme en secondaire 1. En cas d'échec, le comité de maintien prendra une décision après analyse du cas.

3º secondaire :

3 périodes d'éducation physique au lieu de 2,

Anglais enrichi : Réussite de 80% obligatoire en secondaire 2.

Musique études : Une audition sera obligatoire (par les enseignants du département de musique) pour les élèves qui n'étaient pas au programme Musique-études en secondaire 2.

Secondaire 4

Régulier

2 périodes de français et 2 périodes de mathématique de plus.

Pour avoir STE l'élève devra être inscrit en mathématique de la quatrième secondaire

Musique-études : audition obligatoire pour les élèves qui n'étaient pas en musique-études en 3º secondaire.

Anglais enrichi : L'élève doit avoir obtenu 80% en 3º secondaire régulier.

Profil sport : Recommandations des enseignants et camp de sélection.

Profil arts : Les élèves, qui choisissent la musique à 6 périodes, doivent provenir d'un groupe de musique.

Mathématique SN: Réussite en mathématique 3º secondaire à 75%

Mathématique CST : Une réussite du cours de mathématique de la 3º secondaire.

PEI

Musique-études vents ou cordes : Les élèves inscrits auront deux périodes hors horaire sur un cycle de 9 jours. Séquences mathématiques : seule la séquence SM est offerte aux élèves au PEI en 4º secondaire.

On soulève le fait que depuis environ trois ans, on constate que les choix qu'ont faits les élèves ne les préparent pas pour l'admission au CÉGEP.

Secondaire 5

Régulier

Anglais enrichi : Réussite de 80% en 4º secondaire.

Mathématique : l'élève poursuit la séquence choisie en 4e secondaire

Musique-études vents ou cordes : Les élèves inscrits auront deux périodes hors horaire sur un cycle de 9 jours

L'élève qui n'était pas inscrit en 4º secondaire devra avoir une entrevue d'évaluation.

Physique-Chimie: Cours accessibles pour l'élève qui a réussi le cours suivant : STE (058404) Science et technologie de l'environnement. Si votre enfant suit la séquence maths CST, veuillez noter que des programmes postsecondaires peuvent exiger la réussite de mathématiques SN. Une lettre sera remise à votre enfant lors de son choix de cours. Veuillez la consulter et référez-vous au service d'orientation de l'école.

PEI

Anglais enrichi : L'élève doit avoir obtenu 80% en 4e secondaire régulier.

Séquences mathématiques : l'élève poursuit la séquence choisie en 4º secondaire

PEL Musique-études vents ou cordes : Les élèves inscrits auront deux périodes hors horaire sur un cycle de 9 jours.

Séquences mathématiques : seule la séquence SM est offerte aux élèves au PEI en 4º secondaire.

Physique-Chimie: Cours accessibles pour l'élève qui a réussi le cours suivant: STE (058404) Science et technologie de l'environnement. Si votre enfant suit la séquence maths CST, veuillez noter que des programmes postsecondaires peuvent exiger la réussite de mathématiques SN. Une lettre sera remise à votre enfant lors de son choix de cours. Veuillez la consulter et référez-vous au service d'orientation de l'école.

Approuvé à l'unanimité

10.8 Suivi du projet éducatif - Sondage auprès des parents sur les environnements

Contexte et enjeux (premier bloc à adopter)

Sondage auprès des parents 296 répondants. La majorité des répondants étaient au GSL et au PEI. La moitié des répondants ne savaient pas si les partenaires externes étaient aidants. La diversité des langues est perçue comme positif. Le degré de motivation est une force pour Saint-Luc.

10.9 Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en bien et services. Point reporté

On demande aux membres du CÉ quelles seraient, selon eux, les priorités d'investissements que l'école devrait faire.

11. Points d'information

11.1 Suivi du budget annuel

Rien de particulier. Rapport sommaire déposé.

11.2 Parole aux représentants des enseignants

Formation sur "Comment sécuriser le cerveau des adolescents sans la violence ordinaire. Formation qui favorise la bienveillance envers les adolescences. Excellente formation qui a été très appréciée de tous.

On demande s'il sera possible que les parents aient accès à cette formation. La direction s'informera et nous reviendra.

11.3 Parole à la représentante des professionnels

La conseillère d'orientation a rencontré tous les élèves pour expliquer les choix de cours et les inscriptions au CÉGEP.

Au diner inclusif, on a ajouté des ateliers de prévention. Activités de Saint-Valentin, des discussions. Il y a aussi des ateliers pour outiller les parents.

11.4 Parole à nos représentantes de la communauté

Activités pour les jeunes et la famille - Cabane à sucre au début mars. Cours pour faire les impôts eux-mêmes.

Atelier Papa et moi : pour maintenir le contact avec le papa.

Atelier de couture.

11.5 Parole à la représentante au comité de parents

Mémoire déposé relativement aux déplacements des élèves entre l'école et la maison qui traite de l'augmentation de la population, la circulation des automobiles et les mauvaises habitudes des automobilistes.

Deux présentations sur la révision de l'offre de service au secondaire. Favoriser la diversification. Favoriser le choix de l'école secondaire de quartier.

Augmentation de la clientèle de 32 à 41%, ce qui indique qu'il y a une réelle intention de fréquenter les écoles de quartier.

On a constaté que "Les portes ouvertes" ont été un succès parce qu'elles étaient en présentiel.

11.6 Parole à la représentante de l'OPP

Penser à des activités pour la semaine de la persévérance : par exemple, inviter d'anciens élèves de tous les pavillons à rencontrer nos élèves actuels pour témoigner sur leur parcours.

Vitrine dans l'école sur l'histoire de Saint-Luc.

12. Varia

Aucun point ajouté.

- 13. Prochaine rencontre 8 mars 2023 (<u>format à déterminer</u>). Points à venir: Budget annuel, Projet éducatif, consultation obligatoire auprès des élèves, approbation des contributions financières exigées pour du matériel des activités, des services, établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation des la liste de matériel d'usage personnel,
- 14. Levée de l'assemblée

21h30

Louise Lehoux Présidente

Stéphane Richard Directeur